



Rallye de l' Eau Blanche- Eau Noire

Édition 2013

Challenge ADERH

Le règlement complet est disponible aux adresses suivantes :

www.mceben.be

philippe.vanroy@mceben.be

ICC carene
assurances



Règlement de l'épreuve

Veillez trouver ci-après le règlement du Rallye de l'Eau Blanche Eau Noire que vous pouvez télécharger en PDF à partir de lien: <http://www.mceben.be/12-eben/eben-reglement.php>.

Article 1 :

Le 5 octobre 2013, l'Association Willy Mairesse Historique (loi 1901 : W591001397) inscrite à la FFVE sous le N° 931 organise une randonnée touristique historique de navigation dénommée : **Rallye eau blanche eau noire**.

Article 2 :

Cette randonnée touristique intègre le challenge ADERH et est conforme au règlement FFVE du challenge de régularité historique 2013.

Article 2 bis: Éligibilité des véhicules.

Sont acceptées dans la catégorie régularité (appelée navigation en 2012), toutes les automobiles dont la première immatriculation est antérieure au 31/12/1982.

Sont acceptées dans la catégorie navigation (appelée tourisme en 2012), toutes les automobiles dont la première immatriculation est antérieure au 31/12/1987.

La voiture sera en tous points conforme à son origine et au code de la route.

Article 3 : Organisation.

3.1. Secrétariat :

REBEN c/o DOHY Philippe
Avenue des sports 10a
B-6460 Chimay.
00 32 (0) 60 21 29 70 (idem fax).
00 32 496/ 265963

3.2. Officiels de l'événement :

- *Directeur de la manifestation* : Van Roy Philippe.
- *Directeurs Adjoint* : Xaborov Michel – De Decker Jean Pierre.
- *Relations avec les concurrents* : Pichon Catherine – Savary Rémy.
- *Responsables des vérifications techniques* : Vallez Michel – Demat Philippe.
- **Comité organisateur** :
 - Président : Thérasse Ch
 - Vice-Président : Dohy A
 - Responsable du bureau de calculs : Pichon Catherine et Verhoost Maurice.
 - Responsables du parcours : Van Roy Philippe, Xaborov Michel , De Decker Jean Pierre.

Article 4 : Timing

- 15 juin 2013 : Parution du règlement et ouverture des inscriptions.
- 23 septembre 2013: Clôture des inscriptions.
- Samedi 5 octobre :
 - 7h30 : accueil des participants ; formalités administratives et techniques.
 - 8h45 : briefing **obligatoire**.
 - **9h15** : départ de la boucle 1 (+/-80km)
 - 11h45 : arrivée boucle 1 et déjeuner
 - 13h30 : départ boucle 2 (+/-120km)
 - 18h30 : arrivée de la boucle 2
 - 19h30 : dîner de clôture suivi de la proclamation des résultats.

Article 5 : Participation aux frais.

5.1 : Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à remplir le formulaire d'inscription, ainsi qu'une photocopie recto verso de la carte d'Identité Internationale FIVA du véhicule (facultatif), ainsi qu'une attestation prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement (ainsi que les éventuels additifs que l'organisateur jugera utile de publier).

5.2 : Le droit d'engagement s'élève à 160 €. **Ce droit ne comprend pas l'hébergement.** Chaque concurrent désirant être logé est tenu de réserver lui-même son hôtel ou son gîte. ([voir liste et prix ci-joints](#)).

5.3 : La participation aux frais comprend :

- L'assurance obligatoire.*
- Un set de road-book.
- Les plaques de l'événement.
- Les trophées et souvenirs.
- Les repas :
 - Samedi : déjeuner – dîner (vins et eaux compris)

** L'assurance comprend l'assurance responsabilité civile obligatoire pour le véhicule et ses occupants pendant la manifestation ainsi qu'une assistance juridique. Néanmoins les dégâts matériels entre participants ainsi que vos propres dégâts ne sont pas assurés.*

5.4 : Modalité de paiement :

La participation aux frais est payable par virement, ou par chèque libellé au nom : « association W Mairesse Historique » au plus tard le 25 septembre 2013.

CIC Nord Ouest : FR76 3002 7172 4200 0200 7770 133 BIC : CMCIFRPP

Article 6 : description de la manifestation.

6.1 : Il ne s'agit ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse, ni d'endurance Le Rallye de l'eau blanche eau noire est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 45 km/h.

6.2 : Les voitures sont réparties en 2 catégories :

- Une catégorie Régularité .
- Une catégorie Navigation .

6.3 : Le parcours sera représenté :

En fléché métré, orienté ou non orienté, lecture de carte, ou fléché allemand, pour les catégories de Régularité.

En fléché traditionnel pour la catégorie Navigation.

Article 7 : remise des prix

Coupes aux 3 premiers en navigation.

Coupes aux 3 premiers en tourisme.

Coupe à la première Dame.

Coupe au premier équipage féminin.

Coupe au premier équipage Chimay Classic Car.

Article 8 : acceptation.

Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.